



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil sous Bois, le 22 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé FranceAgriMer pour les filières viandes rouges du 13 mars 2012 : points-clés

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viandes rouges (ruminants et équidés) s'est réuni le 13 mars 2012, sous la présidence de Pierre Chevalier. À l'ordre du jour : situation des marchés et bilan de l'année 2011, plan stratégique de la filière viande bovine, plan abattoirs et rénovation des cotations élevage.

Situation des marchés en début d'année 2012 : poursuite du redressement des cours

Filière bovine : début 2012, le cheptel de vaches allaitantes de plus de 24 mois était à son plus bas niveau depuis 2008, tandis que le cheptel de vaches laitières continuait de décliner.

Les abattages de vaches laitières sont en léger repli sur les deux premiers mois de l'année (- 0,2 %) après avoir progressé de 2 % en 2011. Les prix des vaches sont toujours orientés à la hausse, comme celui des bovins maigres.

Filière veau de boucherie : la légère réduction de l'offre en ce début d'année stabilise les prix à un haut niveau (6,3 €/kg, en hausse de 5 % par rapport à 2011 et de 10 % par rapport à 2010).

Filière ovine : en France, les agneaux de boucherie atteignent un niveau de prix exceptionnel pour la saison (6,36 €/kg), tandis que les prix des brebis continuent de progresser. Ce bon niveau de prix concerne toute l'Union européenne, avec un prix moyen des agneaux lourds en hausse de plus de 10 % par rapport à 2011.

Pour en savoir plus, consulter le diaporama sur la situation des marchés joint en annexe.

Plan stratégique pour la filière viande bovine

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, le ministère en charge de l'agriculture a prévu une dotation de 43 millions d'euros pour les plans stratégiques de l'ensemble des filières d'élevage (lait et viande).

Dans ce contexte, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viandes rouges a souhaité que les filières bovine et ovine élaborent des orientations pour l'avenir et un plan d'action.

Pour le secteur bovin, quatre groupes de travail ont été constitués sur les thématiques suivantes :

- connaître les marchés, adapter l'offre et valoriser les produits ;
- maîtriser les coûts de production en élevage, améliorer la productivité et le revenu des éleveurs ;
- maîtriser les coûts de production et améliorer la productivité dans les outils industriels ;
- renforcer l'organisation économique et les relations amont/aval.

Les travaux ont permis à la filière de dégager des orientations et des priorités d'action suivantes :

- développer l'engraissement des jeunes bovins pour répondre aux besoins des nouveaux débouchés ;
- renforcer la dynamique des exportations et conquérir de nouveaux marchés ;
- maîtriser les coûts de production, améliorer la productivité et le revenu des éleveurs, via la rénovation de l'appui technico économique dans les exploitations et sa généralisation ;
- améliorer la performance économique des entreprises d'abattage et de transformation (maîtrise des coûts et rationalisation des équipements en abattoir) ;
- maintenir le potentiel de production par la professionnalisation des exploitations et l'accroissement de la taille des ateliers, notamment.

Pour en savoir plus sur le Plan stratégique de la filière bovine, consulter le document joint en annexe.

Plan abattoirs

La situation des abattoirs en France se caractérise par un faible taux d'utilisation des capacités d'abattage et un fort déséquilibre entre capacités de production et capacités d'abattage selon les régions et les espèces. L'enjeu du plan abattoirs est de favoriser l'émergence d'un réseau structuré des abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation.

Ce plan est élaboré autour de trois axes :

- création de commissions interrégionales des abattoirs par bassin ;
- mise en place d'un dispositif d'aides par FranceAgriMer afin de favoriser la restructuration et la modernisation des outils ;
- création d'un observatoire des abattoirs, instance nationale de réflexion, d'analyse et de proposition sur toutes les problématiques liées à l'abattage (économique, sanitaire et sociale).

Rénovation des cotations bovines et ovines

Le nouveau dispositif de cotation des gros bovins entrée abattoir, mis en place en début d'année 2012, permet d'ores et déjà une meilleure représentativité des transactions : les données transmises par les abatteurs portent sur 65 % des animaux susceptibles d'être cotés, contre 53 % dans l'ancien dispositif. Les professionnels se félicitent de l'aboutissement de ce projet partagé par l'ensemble des partenaires de la filière. Un bilan global de cette réforme sera établi à la fin du premier semestre 2012. Après cette première refonte d'ampleur, les autres dispositifs de cotations seront également renouvelés avant la fin du premier semestre 2012 pour les veaux de boucherie et veaux d'élevage, les ovins et les gros bovins maigres.

Contacts presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet
Laurence Gibert

Tél. : 01 73 30 22 54
Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert@franceagrimer.fr